



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

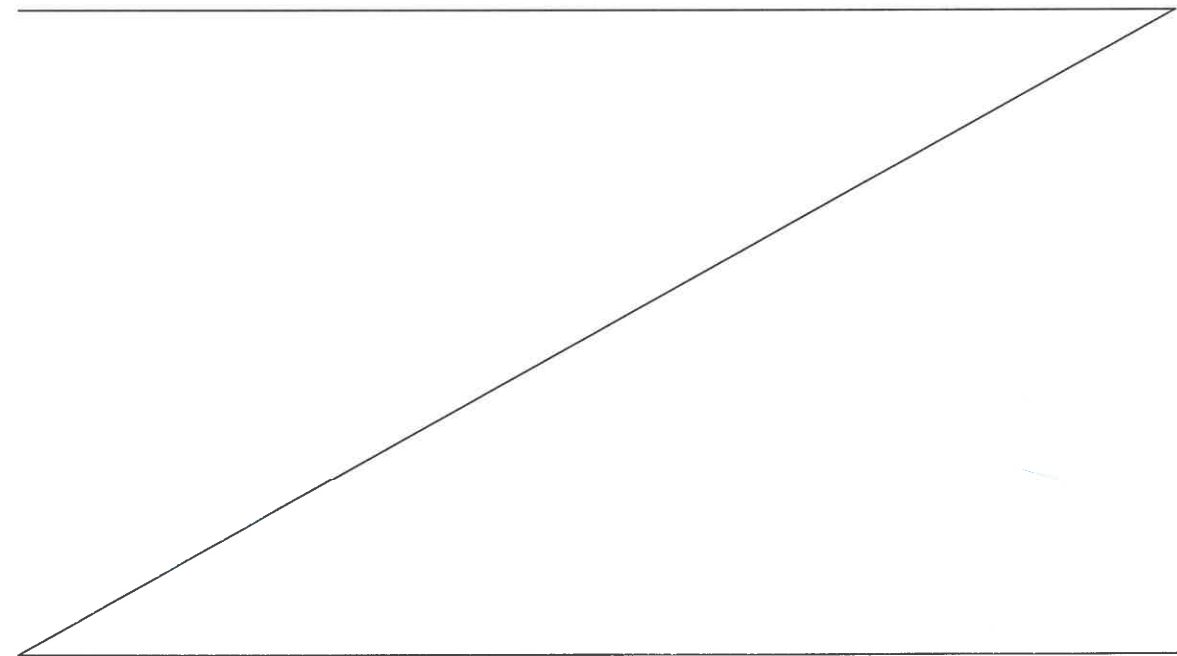
AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 633

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

1. Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 13 novembre 2017 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 633** – Concernant les normes et exigences de construction des chemins et rues. Abroge et remplace le règlement numéro 483.

2. L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.



DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....21<sup>ième</sup>.....jour de novembre de l'an deux mille dix sept.

Adjoint à la direction générale

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, adjoint à la direction générale de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, du 21 novembre, au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>ième</sup> jour de novembre 2017.

Adjoint à la direction générale